



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 22 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux mai à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 15 mai 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Francine GERARD, Martine GIL, Marie LORENTE, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Sylvain HAGER, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Marie GARCIA-CORDIER, Sylvie LERMET, Sandrine MICHAUD.

Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Francis CASTAN, Jean-Michel GUITTARD, Alain JARLET, Jacques ROMERO, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants

Mme Béatrice TEROL représentant Mme Sylvie LERMET

M. Patrick BOURRAND FAVIER donne procuration à Mme Alice ARRAES

M. Jean-Michel GUITTARD donne procuration à M. Sylvain HAGER

Mme Marie GARCIA-CORDIER donne procuration à Mme Alba PALOMARES

M. Alain JARLET donne procuration à Mme Martine GIL

M. Jacques ROMERO donne procuration à M. François ANGLADE

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Lyria VERLET est élue secrétaire de séance.

122-2023 : Convention de fonds de concours/ Travaux de restauration des Moulins de Lenthéric : Phase 1 : chiffrage définitif

Le Président informe le Conseil Communautaire,

Vu la délibération n° 006-2020 en date du 03 février 2020 validant le principe d'une maîtrise d'ouvrage déléguée à la communauté pour le compte de la commune de Cabrerolles dans le cadre d'un fonds de concours portant sur les travaux de restauration des Moulins de Lenthéric ;

Vu le plan de financement définitif de l'opération suivant le détail des dépenses et des recettes ci-annexées pour les montants totaux suivants :

DEPENSES	MONTANT TTC	RECETTES	MONTANT
Etude	11 793,60 €	CD34 Etude	2 948,00
Honoraires MO	23 040,00 €	FEADER Etude	4 914,40
Publicité	2 104,92 €	ETAT DETR	76 560,00 €
Mission connexe CSP	1 958,40 €	CD 34	57 420,00 €
Contentieux	3 005,39 €	REGION	19 140,00 €
Travaux	192 159,72 €	Remb contentieux	429,20 €
D-TOTAL DEPENSES	234 062,03 €	R-TOTAL RECETTE	161 411,60 €
		FCTVA	27632,87
		Autofinancement	45 017,56 €
		50% commune	22 508,78 €
		50% CCAM	22 508,78 €
TOTAL	234 062,03 €		234 062,03 €

Il convient d'émettre les titres de solde selon le montant suivant : 22 508.78 €

Le Président demande au Conseil :de valider le plan de financement définitif afin d'émettre le titre de solde de l'opération.

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE**

-D'ACCEPTER le plan de financement définitif tel que sus présenté donnant lieu à l'établissement d'une nouvelle convention financière établie entre la commune de Cabrerolles et la communauté de communes Les Avant-Monts,

-AUTORISE Monsieur le Président à émettre le titre de solde à l'encontre de la commune de Cabrerolles suivant le tableau de financement définitif sus présenté.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

[Signature]

